



Compte-rendu de la réunion de conseil du 07 juin 2021

Etaient présents : Serge MARLOT, Pascal CHAVEROT, Sylvie CHRÉTIEN, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Éric WEISS.

Excusés : Mary CAILLEAU, Nathalie SCHADIG, Clément CRISCUOLO a donné pouvoir à Pascal CHAVEROT.

Début de séance : 20 h 00 Secrétaire : Christophe ROELLINGER Fin de séance : 21 h 30

Le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte-rendu du 12 avril. Pas de commentaire, il est approuvé à l'unanimité des présents

1. Désignation suppléant CLECT :

Le Maire rappelle aux membres du conseil que, lors de la séance du 07 décembre 2020, le conseil avait désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers exerçant les fonctions de délégués communautaires.

Il explique que, Sylvie CHRÉTIEN n'étant plus déléguée, il convient de reprendre cette délibération. Il est proposé :

- Serge MARLOT, titulaire,
- Mary CAILLEAU, suppléante.

Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

Le Maire indique que la CCVS ne s'occupera plus de l'instruction des dossiers d'urbanisme d'information, ceux-ci revenant à la commune. Une formation est prévue à cet effet et la CCVS restera en soutien en cas de besoin. Un avenant à la convention droit du sol devra être signé.

Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Mutualisation du matériel communal :

Le Maire fait part au conseil d'une demande de la CCVS concernant la mutualisation du matériel et des moyens. L'inventaire, portant sur les moyens pouvant être mis à disposition ainsi que sur les besoins de la commune, doit être retourné pour le 11 juin au plus tard. Matériel disponible pour une mise à disposition :

- Tracteur tondeuse
- Fraise à neige
- Débroussailleuse autoportée

Besoin en matériel :

- Pas de besoin recensé pour l'instant



Moyen humain :

- Suite à la prise d'une disponibilité par l'employé communal, ce dernier est remplacé par un employé d'Anjouette via une convention de mise à disposition de personnel.

3. Vente de la fendeuse :

Le Maire explique aux membres du conseil que la commune faisant appel à un bucheron, la fendeuse n'est plus d'aucune utilité.

Celle-ci a été acquise en 2019 au prix de 3780.00€ à l'entreprise HUOT. Le Maire l'a contactée afin de connaître le prix de revente possible.

Si machine est en état de fonctionnement « standard » (complète et sans modification), elle peut être revendue 2300€ HT. La société précise ne pas faire de reprise de matériel sans achat d'un nouveau mais que, si la commune ne trouve pas d'acquéreur, elle pourrait en proposer 1850€ HT. Le Maire s'est renseigné sur le prix du marché, elle peut être vendue environ 2700€ TTC.

Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

4. Travaux cimetière :

Clément CRISCUOLO a demandé des devis pour la mise en conformité du cimetière évoqué lors de la dernière réunion. Le montant des travaux s'élève à environ 11000€ HT. Ce montant comprend l'aménagement du cimetière avec, par exemple, le columbarium ainsi que la réfection des murs en périphérie. Une subvention a été accordée à la commune par le Département pour un montant de 6894.59 € dans le cadre de la relance acte 2. Le conseil approuve les travaux à l'unanimité des présents et représentés, choisit l'entreprise BATI-GILLES pour les murs du cimetière pour un montant de 4750€ HT et décide que l'entreprise pour l'aménagement cinéraire sera choisie lors de la prochaine séance en juillet.

5. Divers :

* Point sur les subventions demandées :

La demande de DSIL n'a pas abouti faute de crédits. Notre dossier pourra être présenté à nouveau l'an prochain.

La demande EFFILOGI est mal engagé car cet organisme nous oblige à passer par un bureau d'étude, ce qui alourdi considérablement le budget. Le Maire a appris que les petites collectivités pourraient bénéficier d'un service d'ingénierie gratuitement en passant par l'ANCT. Il a déjà pris contact, l'affaire est en cours. A suivre...

La demande faite à TDE a été accordée. Le montant est de 8820€, soit le montant maximum attribué pour les 6 ans en matière de transition énergétique. La commune n'ayant pas obtenue toutes les subventions, le dossier « isolation des bâtiments » est repoussé à 2022.

Les travaux d'amélioration de l'éclairage public seront certainement entrepris.

Le bâtiment 12 rue de l'Église sera mis en location en l'état.

* Réunion rue du Bambois :

Concernant cette réunion qui fait suite à une pétition, le Maire souhaite souligner que seule une partie des habitants de la rue a été démarchée pour signer. Les informations dont



disposaient les habitants étaient soit partiellement soit totalement erronées. Ils avaient entendu parler d'un lotissement mais pas d'un éco lotissement avec échange intergénérationnel. Il y avait une inquiétude quant au passage pour accéder à ce dernier et à l'entrée.

Après avoir discuté, seule une personne se montrait contre ce projet, qui est toujours à l'étude.

* Règles sur le bruit :

Il semble que certaines personnes ne connaissent pas les horaires d'utilisation des engins à moteurs. L'arrêté a été complété pour préciser que les dimanches et jours fériés, l'usage est interdit.

* Matériel communal :

Le tracteur tondeuse a été amené en réparation, il est à nouveau en fonction.

* Entretien du village :

L'employé d'Anjoutey mis à disposition est venu la semaine dernière tondre le village mais le Maire contactera son homologue d'Anjoutey car il y a mésentente sur les horaires.

* Point sur l'état des forêts et réunion avec l'ONF :

Dans la forêt communale située sur Leval / Rougemont, il n'y a plus beaucoup de chênes et ils sont malades. Il faudra les couper mais ensuite plus aucune coupe ne sera faite.

Le Département procède à des essais de reboisement avec des essences qui résistent à la chaleur. Ne faudrait-il pas investir dans de tels plants ? Il est possible d'obtenir une subvention si 50 ares sont mis à disposition. Le sujet sera abordé avec l'ONF.

Il a été découvert 2 dépôts sauvages de placo et autres débris route de Petitefontaine. Alexandre se charge de les enlever et demande s'il ne faudrait pas mettre une caméra...

Une information est arrivée indiquant que les pneus neige seront obligatoire à compter du 1^{er} novembre.

La commune a reçu le label village étoilé suite à l'extinction des lumières la nuit.

La rue qui passe entre le bâtiment 13 rue de l'Église et la propriété de Monsieur MARCHAL est communale. Un panneau « Rue Sous la Ville » (son nom) va être installé.

Le déménagement de la mairie au 18 rue de l'Église sera finalisé cette semaine. Une information sera faite à tous.